

## Documents inédits.

## RELATION DU P. BOUVART.

Écrit le 1er et le 2nd de mars de l'année 1675.

## DE LA CHAPELLE DE NOTRE DAME DE LORETTE (1) EN CANADA.

Etablissement de la dévotion de Lorette.  
PREMIÈRE PARTIE.

## § 1. Occasion et motifs de bâtir cette chapelle.

N'y ayant point dans toute la Nouvelle-France de lieu qui soit plus considérable par la dévotion des Français et des Sauvages, que Notre-Dame de Lorette, nous en marquerons ici les commencements, les progrès et les fruits.

Sans m'étendre sur les desirs que le R. P. Joseph-Mario Chaumonot avait formés, il y a 37 ans, à Lorette en Italie, de faire en Canada où il venait, une église sur le modèle et sous le nom de la sainte maison de la Vierge, sans parler des poursuites et des avances qu'il a faites en divers temps pour l'exécution de ce glorieux dessein; voici d'abord l'occasion et les motifs qu'ont eus les Pères de la Compagnie de Jésus de bâtir sur leurs terres une chapelle, qui représente celle de Nazareth, dite à présent de Lorette.

La mission Huronne qui a été à Notre-Dame de Foy depuis l'année 1669 jusqu'à l'année 1674, s'augmentant tous les jours, soit par les recrues, qui nous viennent du Pays des Iroquois, soit par la bénédiction que Dieu donne aux familles Huronnes pour les repeupler, nous avons été obligés de chercher à nos sauvages beaucoup plus de terre et de bois, qu'ils n'en avaient si proche de Québec. Après beaucoup de recherches et encore plus de prières, ils n'ont point trouvé eux-mêmes de lieu qui fût plus propre, que celui que nous leur avons accordé à trois lieues de Québec, dans notre seigneurie de S. Michel, et auquel nous avons donné le nom de Lorette. Voici pourquoi.

Premier motif. Comme un de nos plus justes et de nos plus ardents desirs est d'étendre et d'augmenter autant qu'il nous est possible la dévotion envers la Sacrée Vierge, notre toute aimable mère et toute puissante protectrice, que les Français et les Sauvages ont éprouvée si favorable à Notre-Dame de Foy; nous n'avons point trouvé de meilleur moyen pour la faire honorer de plus en plus, que de lui bâtir une seconde chapelle, qui portât le nom et qui eût, pour le dire ainsi, tous les traits de sa sainte maison de Nazareth, dite à présent de Lorette. Sans donc abandonner le soin de Notre-Dame de Foy, que nous avons fait bâtir, il y a cinq ans, et où nous avons mis la miraculeuse image de

(1) Le manuscrit porte *Lazurette*. Dans l'impossibilité de reproduire ce document en caractères anciens, et par là, de lui conserver entièrement son double cachet d'authenticité et d'originalité, nous avons eu l'occasion d'apporter quelques modifications à l'orthographe de certains mots, tout en conservant scrupuleusement la structure de la phrase.

la Vierge qui y est et qui est faite du vrai bois de la miraculeuse Notre-Dame de Foy, de Dinan, nous avons entrepris de bâtir entièrement à nos frais une chapelle plus grande et beaucoup plus belle.

Second motif. L'ardour que nous avons d'éterniser dans les esprits et dans les cœurs de tous les peuples de ce pays la mémoire et la reconnaissance, que mérite l'adorable mystère de l'Incarnation, qui est le grand mystère de Lorette, nous a fait plus considérer la puissance et les richesses de Dieu que notre impuissance et notre pauvreté.

Troisième motif. De plus, comme l'éloignement des lieux ne permet pas aux nations de ce vaste pays, d'entreprendre des pèlerinages jusque en Italie, pour y honorer la sacrée maison de Jésus de Marie et de Joseph, nous avons voulu leur donner un moyen d'honorer ce sanctuaire au moins dans son image. Quo nous serons heureux!

Quatrième motif. Si de même que nos jours de fêtes sont institués pour renouveler intérieurement en nos âmes les mystères qu'ils représentent, ainsi notre chapelle à la vertu de nous appliquer intérieurement les grâces qu'elle représente en représentant le lieu, les personnes et les actions qui les ont méritées. Dieu veuille que Marie ayant donné dans son sein, une vie humaine à Jésus dans l'ancienne Lorette, elle lui donne dans la nouvelle une naissance spirituelle dans les cœurs de tous les Français, et de tous les Sauvages de l'Amérique!

## § 2. Moyens de bâtir la nouvelle Lorette.

Moyens spirituels. Si les moyens doivent être proportionnés à leur fin, celle que nous nous sommes proposée dans ce dessein étant surnaturelle et divine, les moyens en ont dû être plutôt spirituels et célestes que naturels et humains. Ainsi, pendant toute l'année 1673, nous avons fait et fait faire en l'honneur de S. Joseph plusieurs communions, novaines, pénitences et autres dévotions. Les Religieuses Ursulines et Hospitalières ont signalé leur zèle et leur piété dans tous ces saints exercices. Sur la fin de la même année, nous menâmes nos Sauvages à Sillery en pèlerinage, où ils firent à l'honneur de S. Michel, qui en est patron, une communion générale et un vœu public.

Le collier de porcelaine, qu'ils lui offrirent et qu'ils attachèrent au bas de son image, est une marque du secours et de la protection qu'ils ont demandée aux SS. Anges pour l'heureux établissement de la maison et du bourg de leur Reine en Canada. Au commencement de l'année 1674, à peine furent-ils arrivés au lieu destiné pour être le village de Lorette, où ils commencèrent dès lors à se loger, qu'ils firent une autre communion et un autre vœu en l'honneur de Ste. Anne, et qu'ils lui offrirent aussi un collier de porcelaine, qui est encore dans notre chapelle de Lorette, suspendu au bas de son image. Ils demandèrent à cette mère de la mère de Dieu, que comme elle avait eu autrefois le soin de pour-

voir sa fille d'une maison à Nazareth, elle s'employât à présent pour lui en faire avoir une semblable dans ce nouveau monde. Voilà les principaux et les moillours fondements, sur lesquels la nouvelle Lorette du Canada est établie et appuyée: car pour des aumônes et d'autres secours des hommes, nous en avons si peu reçus, qu'il ne mérite pas d'être conté. Cependant quelques avances et quelques dotes qu'il nous ait fallu faire pour l'exécution de cette entreprise, nous espérons que notre maison ne demeurera pas incommodée de tout ce qu'elle a fourni pour bâtir une maison à la divine Marie. Il est de la gloire d'une si grande Reine, de rendre inégalement plus que l'on n'a avancé pour elle; il nous suffit donc qu'elle sache que la Lorette de la Nouvelle-France nous coûte quelque 5000 livres.

Autres moyens. Pendant que d'un côté nous nous adressions à Dieu par des mosses et par les autres exercices de piété, dont il a été parlé tout présentement, nous faisons, d'autre part, tous les préparatifs que nous jugions nécessaires pour l'exécution de notre entreprise. Ainsi dès le commencement de l'année 1673, les Hurons ayant agréé les terres qu'on leur présentait, ou plutôt, les ayant choisies eux-mêmes, on détermina où l'on placerait la chapelle et le village: on avait d'abord fait choix d'un grand plateau qui est au-delà du ruisseau où nos sauvages se fournissent d'eau, et on y avait fait abattre 30 arpents de bois, arborer une grande croix au milieu, et bâtir une maison de planches pour loger les ouvriers et pour mettre les matériaux à couvert: mais au printemps, après la fonte des neiges, comme on s'aperçut que ce plateau est d'un trop difficile accès à cause de la profondeur des fossés qui l'entourent, on choisit tout proche du côté de l'orient une autre plate-forme beaucoup plus commode et beaucoup plus belle, d'où l'on aura la vue de Québec après que l'on aura abattu quelques grands arbres qui l'empêchent.

(A continuer.)

## Conditions de ce Journal.

L'Abbeille paraîtra autant que possible une fois par semaine. Le prix de l'abonnement est 75 centimes pour les élèves des maisons d'éducation et \$1.00 pour les autres abonnés, invariablement payable d'avance. Cependant les étudiants des séminaires et collèges pourront payer en trois versements, l'un à la rentrée des classes, l'autre à Noël, et le troisième à Pâques. On s'abonne en s'adressant au Secrétaire-Trésorier, Séminaire de Québec, ou aux différents agents.

Agents: à la grande salle, M. Théophile Trudelle; à la petite salle, M. T. Giguère; chez les externes, MM. J. Genest et G. Matte; à Rimouski, M. A. Gagnon; au Collège de Lévis, M. E. Bolleau; à Ste. Anne, M. F. Chabot; à Ste. Thérèse, M. G. Gagnon; à St-Hyacinthe, M. J. Boivin.

Imprimé par P.-G. DELISLE, Québec.